

ACTION URGENTE

TROIS HOMMES ONT ÉTÉ FUSILLÉS PAR UN PELOTON D'EXÉCUTION À BAHREÏN

Le 27 juillet 2019, Ali Mohamed Hakeem al Arab, Ahmed Isa Ahmed Isa al Malali et un troisième homme ont été passés par les armes à la prison de Jaww, au sud de la capitale Manama. Le 6 mai, la Cour de cassation de Bahreïn avait confirmé les condamnations à mort d'Ali Mohamed Hakeem al Arab et d'Ahmed Isa Ahmed Isa al Malali. Ces deux hommes ont été déclarés coupables de plusieurs chefs d'accusation à l'issue d'un procès collectif inique, notamment d'avoir « formé et rejoint une organisation terroriste ». Ils ont tous deux subi des actes de torture et des mauvais traitements infligés par des membres des forces de sécurité. Le troisième homme a été reconnu coupable de meurtre dans le cadre d'une autre affaire.

AUCUNE ACTION COMPLÉMENTAIRE N'EST REQUISE. UN GRAND MERCI À TOUS CEUX QUI ONT ENVOYÉ DES APPELS.

Dans la matinée du 27 juillet 2019, les autorités bahreïnites ont exécuté Ali Mohamed Hakeem al Arab, 25 ans, Ahmed Isa Ahmed, 24 ans, et un troisième homme, fusillés à la prison de Jaww malgré la mobilisation internationale en faveur de l'annulation de leur exécution. La veille, conformément à la législation bahreïnite, leurs familles ont été convoquées dans un délai court pour rendre visite aux deux hommes et leur faire leurs adieux à la prison de Jaww, au sud de la capitale Manama, dans un contexte de sécurité renforcée.

Amnesty International, d'autres organisations non gouvernementales et le rapporteur spécial des Nations unies sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires avaient publié des déclarations condamnant l'action des autorités bahreïnites en vue de faire pression sur le roi de Bahreïn pour qu'il annule les exécutions.

Les forces de sécurité ont arrêté Ali al Arab et Ahmed al Malali séparément le 9 février 2017, après l'évasion de plusieurs détenus de la prison de Jaww quelques jours auparavant. Un policier a été tué au cours de cette évasion.

Des membres de la Direction des enquêtes criminelles (CID) ont torturé les deux hommes, notamment en leur infligeant des coups et des décharges électriques. Ils ont également arraché des ongles de pied d'Ali al Arab. Les deux hommes ont été contraints de signer des « aveux » que les tribunaux ont par la suite retenus à titre de preuves pour les déclarer coupables et les condamner.

Ali al Arab et Ahmed al Malali ont été jugés avec 58 autres prévenus, notamment pour avoir « formé et rejoint une organisation terroriste », s'être « entraînés à l'utilisation d'armes et d'explosifs », et pour « meurtre et tentative de meurtre visant des policiers ». Le 6 mai 2019, la Cour de Cassation a confirmé les verdicts, y compris les condamnations à mort d'Ali al Arab et d'Ahmad al Malali.

Les dernières exécutions qui se sont déroulées à Bahreïn remontent au 15 janvier 2017, après une interruption de presque sept ans ; trois Bahreïnites condamnés à l'issue d'un procès inique avaient alors été mis à mort. Bahreïn est partie au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), qui reconnaît le droit à la vie et le droit à un procès équitable, comprenant le droit de ne pas être contraint de témoigner contre soi-même ou de s'avouer coupable. Le Comité des droits de l'homme de l'ONU a rappelé qu'« une condamnation à la peine capitale prononcée à l'issue d'un procès au cours duquel les dispositions du Pacte [international relatif aux droits civils et politiques] n'ont pas été respectées constitue une violation de l'article 6 du Pacte » [droit à la vie].

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Ali Mohamed Hakeem al Arab et Ahmed Issa Ahmed Issa al Malali (il/ils)

CECI EST LA QUATRIÈME ET DERNIÈRE MISE À JOUR DE L'AU 69/17.

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : <https://www.amnesty.org/fr/documents/mde11/0341/2019/fr/>

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

